



HAL
open science

Intérêt des enquêtes par sondage pour la mesure et l'analyse de la délinquance

Jean-Paul Grémy

► **To cite this version:**

Jean-Paul Grémy. Intérêt des enquêtes par sondage pour la mesure et l'analyse de la délinquance :
L'exemple du British Crime Survey. 1994. halshs-00138976

HAL Id: halshs-00138976

<https://shs.hal.science/halshs-00138976>

Preprint submitted on 28 Mar 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Intérêt des enquêtes par sondage pour la mesure
et l'analyse de la délinquance.
L'exemple du *British Crime Survey*.**

Toutes les victimes ne portent pas nécessairement plainte, et par conséquent les statistiques fournies par les services de police (*criminal statistics*) ne sont pas un reflet fidèle de la délinquance réelle. L'objectif des enquêtes de victimation (*victimisation surveys*) est de fournir, sur l'état de la délinquance et son évolution, des informations qui complètent et souvent corrigent les statistiques fournies par les services de police. Quatre enquêtes de ce type (*British Crime Survey*) ont déjà été réalisées en Angleterre et au Pays de Galles, en 1982, 1984, 1988 et 1992. Cette note s'appuie principalement sur la dernière enquête, réalisée entre janvier et avril 1992, et qui porte sur les crimes et délits perpétrés au cours de l'année 1991.

1. Limites des statistiques de police.

Les statistiques élaborées par les services de police sont destinées à rendre compte des activités de ces services, et non des activités des délinquants ou des réactions des victimes. Si toutefois on désire les utiliser pour tenter de mesurer la délinquance, ces statistiques présentent trois inconvénients majeurs :

1) Elles sous-estiment fortement certains types de crimes ou délits, pour lesquels les victimes ne portent pas plainte ; par exemple, en 1991, on estime que, sur l'ensemble des personnes victimes d'actes de dégradation de leur habitat (*household vandalism*) ou de voies de fait simples, n'ayant pas entraîné de blessures ou d'incapacité (*common assault*), un quart seulement a relaté ces incidents à la police. Le taux des crimes ou délits non connus des services de police (*unreported to the police*) est estimé en 1991 à 50 % en moyenne ; il varie de 75 % pour les actes de vandalisme à seulement 1 % pour les vols de véhicules. En outre, les services de police peuvent ne pas enregistrer tous les délits dont ils ont eu connaissance.

2) Elles ne permettent pas d'estimer les tendances de la criminalité. On appelle 'chiffre noir' (*dark figure*) le nombre des faits non enregistrés par la police (*unrecorded*). Le 'chiffre noir' (et donc le taux correspondant de non enregistrement) varie selon l'époque, et selon le type de crime ou de délit. Par exemple, entre 1983 et 1987, le taux des faits connus et enregistrés par la police pour les tentatives d'effraction a diminué (passant de 20 % à 16 %), tandis qu'il augmentait pour les tentatives de vol de véhicules (passant de 10 % à 15 %). Il n'est donc pas possible de se fier aux évolutions de la délinquance enregistrées par les statistiques administratives, ni de corriger ces dernières en utilisant le 'chiffre noir' estimé lors d'une enquête antérieure.

3) Elles ne comptabilisent pas les actes infra-pénaux ('incivilités'), qui constituent pourtant de bons indicateurs de l'insécurité dans un quartier, et qui sont parfois les signes avant-coureurs du développement de la délinquance proprement dite.

Par ailleurs, ces statistiques ne sont pas conçues pour fournir des indications sur les circonstances du délit, sur les caractéristiques des victimes, sur les réactions de celles-ci, etc. Si l'on désire non plus seulement mesurer la délinquance mais aussi en comprendre les mécanismes, il est nécessaire de compléter les statistiques administratives par le recours à d'autres sources d'information. Les enquêtes de victimation ont été entreprises dans ce but. Elles ont également leurs insuffisances et leurs limites, et elles complètent les statistiques de police sans faire double emploi avec celles-ci.

2. Informations recueillies en 1992 par le British Crime Survey.

Le matériel distribué aux enquêteurs comprenait un questionnaire principal destiné à l'ensemble des personnes interrogées (présenté sous deux formes différentes, *A* et *B*), un questionnaire de victimation (un par incident recensé), et trois questionnaires destinés à des sous-populations particulières. La durée d'un entretien variait de trois-quarts d'heure à une heure et demie (selon le nombre d'incidents dont la personne interrogée avait été victime).

Le questionnaire principal recensait tous les crimes ou délits dont la personne interrogée avait été victime depuis le premier janvier 1991 :

- Atteintes aux biens du foyer (vol de véhicule à moteur, vol dans un véhicule, détérioration d'un véhicule ; vol de bicyclette ; cambriolage, effraction avec bris, tentative d'effraction, vol sans effraction à l'intérieur, vols à l'extérieur, vandalisme).
- Atteintes aux biens individuels (vol à la tire ou à l'arraché, tentative de vol, vol ou dégradation d'objets déposés dans un bureau ou un vestiaire).
- Violences (coups, menaces, violences sexuelles).

Étaient par conséquent exclus du champ de l'enquête les atteintes aux biens industriels et commerciaux, les infractions économiques et financières, les contrefaçons et escroqueries, les assassinats ou tentatives d'assassinat.

Le questionnaire principal abordait également le problème de la sécurité et des incivilités dans le quartier de résidence. En outre, une moitié de l'échantillon était interrogée sur les diverses mesures de prévention, ainsi que sur les sanctions que mériteraient certains délits (forme *A*), tandis que l'autre moitié était interrogée sur les contacts avec la police et le rôle de celle-ci (forme *B*). Cette procédure a été adoptée à la fois pour ne pas trop prolonger la durée de l'entretien, et pour des raisons d'économie. La taille des sous-échantillons correspondant à ces questions (plus de 5 000 personnes) était suffisante pour un traitement statistique convenable des réponses.

Enfin, comme dans toute enquête socio-démographique, le questionnaire principal relevait l'ensemble des caractéristiques de la personne interrogée, ainsi qu'un minimum d'informations sur les autres membres du même foyer.

Un questionnaire de victimation était rempli par l'enquêteur pour chaque incident rapporté (dans la limite de cinq incidents différents pour chaque personne interrogée) ; celui-ci faisait préciser la date, le lieu et les circonstances de l'événement, les caractéristiques du malfaiteur, les dommages subis, la suite donnée, et, en cas d'incident répété, le laps de temps écoulé entre chaque occurrence. Ces informations sont en particulier nécessaires pour comprendre les raisons de non déclaration à la police, et pour analyser les victimations à répétition.

Des questionnaires spécifiques étaient remis par l'enquêteur pour être remplis par la personne interrogée elle-même (questionnaires auto-administrés) ; destinée à garantir la confidentialité des réponses, cette méthode de recueil d'information permet d'obtenir des renseignements aussi fiables que possible sur les sujets sensibles. Ces questionnaires s'adressaient :

- aux jeunes de 12 à 15 ans (questions sur les incidents dont ils ont été victimes à l'extérieur du foyer et les suites données, sur les petits délits qu'ils ont commis, sur la consommation de drogues, sur les contacts avec la police) ;
- aux 16-19 ans (sur les petits délits et sur la consommation de drogues) ;
- aux personnes de 20 à 59 ans (sur la consommation de drogues).

3. Limites du British Crime Survey.

Les données recueillies par le *British Crime Survey* sont destinées à deux types d'exploitation différents :

1) ***La mesure statistique de la délinquance***, c'est-à-dire l'estimation du 'chiffre vrai' de la délinquance. Pour cette estimation, la précision des données est l'exigence fondamentale ; en effet, la valeur de l'estimation dépend essentiellement de la qualité de l'échantillonnage (problèmes de représentativité), et de la taille de l'échantillon (problème des limites de confiance, et donc de la précision, de l'estimation).

2) ***L'analyse sociologique de la délinquance***, qui implique aussi l'étude des attitudes, opinions, comportements et témoignages des victimes. Pour ce type d'analyse, les exigences de représentativité sont moins importantes que d'une part la qualité des questions posées et la richesse des réponses obtenues, et d'autre part la dimension des sous-échantillons jugés 'intéressants' (comme par exemple les jeunes, ou les minorités ethniques). C'est en effet la dimension de ces sous-échantillons qui conditionne la profondeur des analyses possibles (filtres, et tabulations portant sur plus de deux variables).

L'enquête est une enquête par sondage, réalisée en face-à-face avec l'enquêteur. Sa portée et ses limites découlent des aléas de l'échantillonnage, des problèmes techniques propres à l'entretien d'enquête, et des difficultés relatives à la codification des crimes ou délits.

Les personnes interrogées appartiennent à trois échantillons distincts :

- Un échantillon principal (*core sample*) obtenu par tirages aléatoires successifs d'adresses dans le *Postcode Address File* (sondage à plusieurs degrés), puis de foyer pour une adresse donnée, puis de la personne à interroger dans le foyer (méthode KISH). Cet échantillon est, après pondération, représentatif de la population des adultes âgés de 16 ans et plus vivant en Angleterre ou au Pays de Galles ; après vérification et nettoyage des données, il compte 10 059 personnes.

- Un échantillon des minorités ethniques noires ou asiatiques (*ethnic sample*), destiné à sur-représenter ces minorités afin de permettre des analyses spécifiques sur ces populations ; pour cet échantillon, constitué à l'initiative des enquêteurs à partir des déclarations du voisinage, on ne peut pas affirmer qu'il soit réellement représentatif des populations visées. Après vérification et nettoyage des données, il compte 1 583 personnes. Si l'on ajoute à cet échantillon les personnes appartenant à ces minorités qui ont été sélectionnées dans l'échantillon principal, on arrive à un total de 2 013 personnes.

- Un échantillon des enfants de 12 à 15 ans, obtenu (sans tirage au sort) à partir du seul consentement des parents et des intéressés dans les foyers appartenant aux deux échantillons précédents. Le taux d'acceptation étant variable selon les foyers, cet échantillon ne peut pas être considéré comme représentatif des jeunes de 12 à 15 ans. Il compte 1 733 personnes.

L'échantillon principal est le plus fiable pour l'estimation de la délinquance, puisqu'il est le seul échantillon réellement représentatif de la population visée (après redressement, pour compenser en particulier la sous-représentation des hommes de moins de 35 ans). Mais, comme tout sondage, il ne fournit qu'une estimation du nombre de crimes ou délits, d'autant meilleure que l'échantillon est plus important. À titre d'exemple, avec une estimation du nombre de cambriolages en 1991 à 1 365 000, on peut seulement affirmer (avec une probabilité d'erreur de 5 %) que le nombre réel est compris entre 1 184 000 et 1 546 000. Pour doubler la précision de l'estimation (réduire de moitié les limites de confiance), il aurait fallu quadrupler la taille de l'échantillon.

L'enquête par questionnaire peut apporter des informations moins fiables sur certains points que les documents administratifs. Les rapporteurs du *British Crime Survey* de 1988 énumèrent les principales sources d'erreur dans les réponses relatives à la victimation. S'agissant d'une enquête rétrospective, les personnes interrogées peuvent avoir oublié ou n'avoir pas eu connaissance d'un incident ; se rappeler l'incident, mais le situer à tort avant ou après la période couverte par l'enquête ; situer par erreur dans la période couverte par l'enquête un incident plus ancien ; se rappeler un incident, mais ne pas souhaiter le mentionner à l'enquêteur ; se rappeler un incident, mais ne pas le mentionner, faute d'avoir compris qu'il entre dans le champ de l'enquête ; et enfin rapporter un incident fictif, ou partiellement déformé. Tous ces biais sont bien connus des spécialistes de l'enquête par questionnaire ; la rédaction de celui-ci et la formation des enquêteurs permettent de les minimiser.

La codification des crimes et délits, à partir de la description qu'en donnent les personnes interrogées, est effectuée avant la saisie des réponses sur support informatique, par des codeurs spécialisés (cette procédure est analogue à celle qu'utilise par exemple l'INSEE pour la codification des professions et catégories socio-professionnelles). Dans le cas d'un acte criminel impliquant plusieurs délits, le codeur doit d'abord déterminer quel est le délit principal. À titre d'exemple, si la personne interrogée rapporte un cambriolage, avec vol, dégradations matérielles, et tentative de viol, l'incident sera codé 'cambriolage'. En

conséquence, la catégorie cambriolage (*burglary from a dwelling*) est définie dans la nomenclature comme 'le fait de pénétrer frauduleusement dans le logement de la victime dans le but de commettre un vol, un viol, des dommages corporels, ou des déprédations matérielles'.

La classification comprend 56 catégories définies avec beaucoup de précision ; une série de consignes détaillées définit les règles d'affectation des codes correspondants. Pour les crimes et délits couverts par l'enquête, cette classification est en général plus fine que celle utilisée par les services de police (l'équivalent du 4001). Il arrive toutefois qu'une précision figurant dans les états de la police ne soit pas prévue par les règles de codage ; par exemple, là où l'enquête ne considère qu'une catégorie, le cambriolage du domicile d'un particulier, les états de la police distinguent le cambriolage simple (*burglary in a dwelling*) et le cambriolage qualifié (*aggravated burglary in a dwelling*). Par contre, la codification des réponses à l'enquête prévoit beaucoup plus de formes de cambriolage et de tentatives de cambriolage que ne le font les états de police (10 codes en tout). Enfin, la classification inclut certains incidents non relevés par les services de police, comme par exemple les voies de fait mineures (*common assault*).

4. L'estimation de la délinquance en 1991.

L'enquête de 1992 estime à 15 millions le nombre de crimes ou délits de toute nature (*offenses*) perpétrés en 1991 (Tableau 1, page 9). Pour la même période, les statistiques de police ne font état que de 5,4 millions de faits enregistrés (*recorded notifiable offenses*).

Si l'on borne l'estimation aux crimes ou délits couverts à la fois par les statistiques de police et par l'enquête, c'est-à-dire les cambriolages et tentatives de cambriolage, les vols de bicyclettes, les vols et tentatives de vol sur les personnes, les vols et tentatives de vol de véhicules et dans les véhicules, le vandalisme visant les biens privés (domicile et véhicules), les coups et blessures, et les vols avec violence et tentatives de vol avec violences, on aboutit au nombre de **9 713 000** crimes ou délits ; ce nombre est à rapprocher du nombre enregistré par la police pour ces mêmes crimes ou délits en 1991, qui est de **2 872 000**, soit un taux de non enregistrement ('chiffre noir') de **70 %** (Tableau 2, Page 10). À lui seul, ce résultat justifierait le recours à l'enquête par sondage pour tenter de mesurer la délinquance réelle.

L'enquête apporte des informations sur le processus d'enregistrement de ces événements par la police. Sur l'ensemble des crimes ou délits couverts à la fois par les statistiques de police et l'enquête, 49,5 % ont fait l'objet d'une déclaration de la victime à la police (*reported to the police*). Parmi ces derniers, 60 % seulement ont été enregistrés (*recorded*). Ne sont en effet pas enregistrés les incidents pour lesquels la police met en doute l'interprétation que la victime donne de l'incident, juge que la victime n'apporte pas la preuve de ses déclarations, ou estime que l'incident est trop bénin pour mériter un dépôt de plainte. Par conséquent, sur 100 incidents rapportés par les victimes dans l'enquête du *British Crime Survey*, seulement 30 ont été pris en compte dans les statistiques de la police (60 % des 49,5 % déclarés).

Le suivi des enquêtes du *British Crime Survey* depuis 1981 a permis de corriger l'évolution de la délinquance telle que les statistiques de la police la décrivaient. Selon les statistiques des services de police, le nombre des crimes ou délits mentionnés ci-dessus, perpétrés en Angleterre et au Pays de Galles, a augmenté de 96 % en dix ans ; selon les enquêtes, la criminalité réelle correspondante n'aurait augmenté que de 40 %. Cette différence s'explique

par une augmentation sensible de la proportion des victimes qui s'adressent à la police, et donc par une diminution du 'chiffre noir'. En effet, la proportion de déclarations donnant lieu à une plainte enregistrée reste de l'ordre de 60 % depuis 1981 ; par contre, la proportion d'incidents rapportés à la police augmente régulièrement, passant de 36 % en 1981 à 49,5 % en 1991 (pour les crimes ou délits couverts à la fois par les statistiques administratives et par l'enquête).

Cette constatation globale est à nuancer selon les catégories de crimes ou délits. Par exemple, le 'chiffre noir' des actes de vandalisme a diminué parce que le taux d'enregistrement par la police a augmenté, sans que le taux de déclaration ait beaucoup changé ; en ce qui concerne les atteintes aux biens, le 'chiffre noir' n'a pas varié, en raison de deux effets de sens contraire : une augmentation du taux de déclaration, compensée par une diminution du taux d'enregistrement.

5. Les analyses de l'insécurité et de la délinquance.

À partir des réponses au *British Crime Survey*, de nombreuses analyses statistiques ont été réalisées, visant à décrire ou expliquer un aspect particulier de la délinquance, de la prévention, du comportement des victimes, etc. Certaines de ces analyses ont été conduites par les services de recherche du Home Office, d'autres ont été confiées à des universitaires ou à des chercheurs indépendants. Les travaux réalisés à partir des résultats de l'enquête de 1992, et déjà publiés, ont abordé les thèmes suivants :

- ***La non déclaration aux services de police par les victimes.*** Le taux de déclaration à la police dépend du degré de gravité que les victimes attribuent à l'acte délictueux : 62 % des crimes ou délits jugés très graves sont déclarés, contre 48 % de ceux jugés graves, et 25 % seulement de ceux jugés peu graves. Cette estimation subjective est manifestement liée à l'importance des préjudices (financiers ou physiques) subis. S'y ajoutent d'autres facteurs subjectifs, comme l'idée que la police ne pourra rien y faire ou que 'cela ne l'intéresse pas', et des considérations plus factuelles telles que les stipulations des compagnies d'assurances (d'où un taux élevé de déclaration pour les vols de véhicule et les cambriolages), ou encore le fait de connaître personnellement son agresseur (d'où un faible taux de déclaration pour les voies de fait et les dégradations volontaires de l'habitat).

- ***Le sentiment d'insécurité.*** Les résultats sont du même ordre que ceux des recherches françaises : le sentiment d'insécurité est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, et il croît avec l'âge. Le sentiment d'insécurité en Angleterre et au Pays de Galles semble être resté au même niveau depuis 1982.

- ***Le degré de satisfaction des victimes à l'égard de la police.*** Globalement, le taux de satisfaction est élevé. Il est dû, selon les personnes interrogées, à la correction de l'accueil, à la faible durée d'attente pour être entendu, et à la capacité d'écoute des policiers ; mais on regrette de n'être pas suffisamment informé de la suite donnée à l'affaire. Le traitement des atteintes aux biens est le plus souvent jugé satisfaisant ; par contre, le traitement des crimes ou délits les plus graves, ainsi que celui des actes perpétrés par une personne connue de la victime, débouchent sur un faible taux de satisfaction. D'autre part, les caractéristiques socio-démographiques des victimes influent sur leur degré de satisfaction : les personnes globalement les moins satisfaites des services de police sont les jeunes, les ouvriers, et les membres de minorités ethniques. L'étude ne permet pas de dire si cela est dû à une hostilité de

ces personnes envers la police, ou à un comportement discriminatoire des policiers à leur égard.

- **Les associations de surveillance et la prévention des cambriolages.** Le développement des associations d'auto-surveillance des quartiers par les habitants (*neighbourhood watch schemes*) a été très rapide au cours des dernières années, mais principalement dans les zones à faible risque. Les membres de ces associations sont également ceux qui ont le plus protégé leur habitation contre les effractions, et qui sont le plus disposés à avertir la police en cas d'incident suspect dans le voisinage. Mais il n'a pas été possible d'évaluer l'éventuel effet dissuasif de ces associations sur l'activité des cambrioleurs.

- **Les cambriolages.** L'enquête du *British Crime Survey* permet de corriger à la baisse l'estimation faite par la police de l'augmentation du nombre des cambriolages depuis 20 ans. Elle permet également d'évaluer les risques d'être cambriolé selon la localisation et la nature de l'habitat, l'équipement de sécurité, le nombre d'adultes vivant au foyer, et le taux d'absence ; de décrire les manières d'opérer des cambrioleurs (mode d'effraction, jour et heure), et d'estimer leur fréquence ; de recenser les objets dérobés et d'estimer leur coût ; de dénombrer les cas où les objets volés ont été retrouvés, ou remboursés par l'assurance.

- **Les crimes et délits liés à la voiture.** Les vols à la roulotte et les vols de voiture sont étudiés selon la même procédure que les cambriolages : lieu et moment du délit, mode d'effraction, préjudice financier réel déduction faite du montant du remboursement de l'assurance. Une évaluation des facteurs de risque met en évidence l'importance du type d'habitat, du lieu où la voiture est garée, et du niveau socio-économique du propriétaire du véhicule.

- **Les voies de fait.** Les auteurs distinguent 7 catégories de voie de fait : violences domestiques (au domicile, et impliquant des parents ou des ex-partenaires), violences au domicile n'impliquant pas de parents (exercées le plus souvent par des voisins ou des amis), violences dans les lieux publics (rues, transports en commun, etc.), rixes dans les pubs (et autres lieux où l'on consomme des boissons alcoolisées), incidents sur le lieu de travail ou à proximité (impliquant majoritairement des collègues ou des clients), vols à l'arraché, et autres violences (à l'école, dans les magasins, lors d'événements sportifs, etc.). L'analyse des réponses à l'enquête montre que les victimes des voies de fait sont le plus souvent des jeunes (plus des deux tiers ont entre 16 et 29 ans). Pour les violences domestiques, les femmes représentent 84 % des victimes ; pour les violences non domestiques au domicile et les vols à l'arraché, il y a autant d'hommes que de femmes parmi les victimes ; pour les autres formes de voie de fait, les quatre cinquièmes au moins des victimes sont des hommes. Les données de l'enquête permettent en outre d'étudier le rôle des facteurs ethniques, l'influence de l'alcool, les caractéristiques des agresseurs, ainsi que les moyens ou les armes qu'ils utilisent.

- **La consommation de drogue.** Les questionnaires auto-administrés destinés aux jeunes de 12 à 15 ans et aux adultes de 16 à 59 ans comportaient des questions sur l'usage de drogues. Parmi l'ensemble des personnes qui ont répondu, 17 % en moyenne déclarent qu'il leur est arrivé de consommer de la drogue. Ce taux varie fortement selon l'âge : il représente 3 % des 12-13 ans, 14 % des 14-15 ans, 28 % des 16-29 ans (qui sont les plus exposés à ce risque), et décroît ensuite lorsque l'âge augmente. Les hommes sont plus souvent consommateurs de drogue que les femmes pour toutes les classes d'âge, sauf pour les 14-15 ans. La drogue la plus souvent consommée est le cannabis, suivie de loin par les amphétamines, le LSD, et les champignons hallucinogènes.

- **La victimation à répétition.** La proportion des victimes de plus de quatre crimes ou délits en 1991 est de 4,3 % ; mais ce taux de victimes à répétition correspond en réalité à 43,5 % des crimes ou délits recensés. Il semblerait que le risque de 're-victimation' soit le plus élevé dans

la période qui suit immédiatement la victimation ; d'où la suggestion de prendre des mesures particulières de prévention ou de protection pendant cette période.

- **Les violences à caractère raciste.** À côté des crimes et délits ordinaires, auxquels leurs conditions de vie les exposent plus que la population blanche, les membres des minorités ethniques sont victimes de voies de fait, menaces, et actes de vandalisme à motivation explicitement raciste, auxquels s'ajoutent les propos et injures racistes sur le lieu de travail.

L'énumération des recherches publiées à ce jour montre que la richesse des données recueillies est loin d'être épuisée, et que de nombreuses analyses secondaires peuvent encore être réalisées à partir du *British Crime Survey* ; comme par exemple l'analyse des violences scolaires, ou celle des petits délits commis par les moins de 20 ans (à partir des réponses aux questionnaires auto-administrés).

Publications utilisant les résultats du *British Crime Survey* de 1992 :

BARCLAY, Gordon C. (ed), *Digest 2. Information on the Criminal Justice System in England and Wales*, Home Office Research and Statistics Department, 1993, 90 pages.

DOWDS, Lizanne, MAYHEW, Pat, 'Participation in neighbourhood watch : findings from the 1992 British Crime Survey', *Research Findings*, 11 (juillet 1994).

FARRELL, Graham, PEASE, Ken, *Once bitten, twice bitten : repeat victimisation and its implications for crime prevention*, Home Office, Police Research Group, Crime Prevention Unit Series, paper 46, 1993, 32 pages.

MAUNG, Nathalie Aye, MIRRLEES-BLACK, Catriona, *Racially motivated crime : a British Crime Survey analysis*, Home Office Research and Planning Unit, paper 82, 1994, 29 pages.

MAYHEW, Pat, MAUNG, Nathalie Aye, MIRRLEES-BLACK, Catriona, *The 1992 British Crime Survey*, Home Office Research Study 132, septembre 1993, xiii + 206 pages.

MAYHEW, Pat, MAUNG, Nathalie Aye, 'Surveying crime : findings from the 1992 British Crime Survey', *Research Findings*, 2 (octobre 1992).

MAYHEW, Pat, MIRRLEES-BLACK, Catriona, MAUNG, Nathalie Aye, 'Trends in crime : findings from the 1992 British Crime Survey', *Research Findings*, 14 (septembre 1994).

MIRRLEES-BLACK, Catriona, MAUNG, Nathalie Aye, 'Fear of crime : findings from the 1992 British Crime Survey', *Research Findings*, 9 (avril 1994).

MOTT, John, MIRRLEES, Catriona, 'Self-reported drug misuse in England and Wales. Main findings from the 1992 British Crime Survey', *Research Findings*, 7 (décembre 1993).

Tableau 1. Estimation de la délinquance en Angleterre et au Pays de Galles pour l'année 1991.
(Limites de confiance au seuil de $p = 0,05$)

INFRACTIONS	Taux pour 10 000			Nombre		
	minimum	estimé	maximum	minimum	estimé	maximum
ENREGISTRÉES PAR LA POLICE :						
Vandalisme	1 238	1 356	1 474	2 492 000	2 730 000	2 968 000
dont : - dégradation de véhicule	746	829	912	1 503 000	1 669 000	1 835 000
- dégradation de domicile	457	528	599	920 000	1 063 000	1 206 000
Effractions	589	678	767	1 185 000	1 365 000	1 543 000
dont : - tentatives de cambriolage	273	328	383	549 000	660 000	771 000
- cambriolages	297	350	403	597 000	705 000	813 000
Vols dans un véhicule à moteur	1 090	1 192	1 294	2 194 000	2 400 000	2 606 000
Vols de véhicule à moteur	219	257	295	441 000	517 000	593 000
Tentatives de vol de véhicule à moteur	377	442	507	759 000	890 000	1 021 000
Vols de bicyclette	234	280	326	471 000	564 000	655 000
Vols sur les personnes	84	108	132	343 000	439 000	535 000
Violences, voies de fait	148	199	250	601 000	809 000	1 017 000
dont : - coups et blessures	108	154	200	442 000	626 000	810 000
- vols avec violence	25	45	65	103 000	183 000	263 000
HORS STATISTIQUES DE POLICE :						
Autres formes de vol au domicile	811	913	1 015	1 632 000	1 838 000	2 044 000
Autres formes de vol sur les personnes	362	429	496	1 472 000	1 744 000	2 016 000
Voies de fait simples	357	432	517	1 413 000	1 757 000	2 101 000

Calculé à partir de : *The 1992 British Crime Survey*, Home Office Research Study 132, HMSO, 1993, *Appendix E. Sampling error*, p. 160 (Tableau E.1).

Tableau 2. Estimation des taux de report et d'enregistrement de la délinquance en Angleterre et au Pays de Galles pour l'année 1991.

INFRACTIONS	Crimes et délits 'réels' Effectifs	Déclaration à la police par les victimes		Enregistrement par la police des faits déclarés		Taux d'enregistrement par la police des crimes et délits 'réels'
		Taux	Effectifs	Taux	Effectifs	
VANDALISME	2 730 000	27,0 %	737 000	55,6 %	410 000	15,0 %
ATTEINTES AUX BIENS	6 174 000	59,5 %	3 674 000	61,7 %	2 264 000	36,7 %
Effractions	1 365 000	73,0 %	997 000	62,7 %	625 000	45,8 %
dont : - tentatives de cambriolage	660 000	53,0 %	350 000	41,5 %	145 000	22,0 %
- cambriolages	705 000	92,2 %	650 000	73,9 %	480 000	68,1 %
Vols concernant les véhicules à moteur	3 807 000	55,9 %	2 128 000	64,5 %	1 373 000	36,1 %
dont : - vols dans un véhicule à moteur	2 400 000	52,6 %	1 262 000	60,9 %	769 000	32,0 %
- vols de véhicule à moteur	517 000	98,6 %	510 000	94,3 %	481 000	93,0 %
- tentatives de vol de véhicule à moteur	890 000	41,2 %	367 000	33,5 %	123 000	13,8 %
Vols de bicyclette	564 000	69,0 %	389 000	57,8 %	225 000	39,9 %
Vols sur les personnes	439 000	34,6 %	152 000	26,9 %	41 000	9,3 %
VIOLENCES	809 000	48,4 %	392 000	50,6 %	198 000	24,5 %
Coups et blessures	626 000	47,7 %	299 000	52,4 %	157 000	25,1 %
Vols avec violence	183 000	47,2 %	86 000	47,5 %	41 000	22,4 %

Calculé à partir de : *The 1992 British Crime Survey*, Home Office Research Study 132, HMSO, 1993, *Appendix A. Supplementary Tables*, pp. 114-116 (Tableaux A2.4 à A2.6).
Les effectifs et les pourcentages sont arrondis.